



Office Burundais des Recettes

“Soyons fiers d’être des contribuables et construisons notre pays”

COMMISSARIAT GENERAL

B.P. 3465, BUJUMBURA II

Tél : 22275692

N/REF: OBR/CG/01/...../M.F/2011

COMMUNIQUE DE RAPPEL

L’Office Burundais des Recettes (OBR) rappelle aux contribuables qui exercent des activités commerciales, d’importation, de prestation de services, y compris les activités agricoles, extractives, artisanales et celles des professions libérales ainsi que tous les employeurs, qu’ils doivent déclarer et payer au plus tard le mercredi 15 juin 2011 les impôts ci-après :

1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) du mois de mai 2011 ;
2. L’Impôt professionnel (IPR) retenu sur les rémunérations payées au titre du mois de mai 2011 ;
3. Le Prélèvement forfaitaire (PF) retenu au titre de l’impôt sur le résultat pour le mois de mai 2011

L’Office Burundais des Recettes rappelle à toutes les personnes citées ci-haut que le dépôt de la déclaration est obligatoire pour tous les impôts précités même en cas d’exonérations ; de crédit de TVA ou en l’absence d’opérations imposables durant le mois.

Pour tous les contribuables de Bujumbura ayant besoin de formulaires de déclarations ou pour les dépôts des déclarations, ils peuvent s’adresser aux services du Commissariat en charge des taxes internes situé à l’immeuble « Le Savonnier » sis avenue de la JRR (tél : 22276115/22276117/22225506)

Pour ceux de l’intérieur du pays, ils peuvent contacter les services de l’OBR en charge des taxes internes situés dans leur province.

FAIT A BUJUMBURA, LE 06/06/ 2011

COMMISSAIRE GENERAL

KIERAN HOLMES

